

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT Etude & PLANIFICATION RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 37 /2025

Annaba le, 02/02/2025

A

Monsieur : Regainia Amara
Cit  12 logts Dr an El Tarf

OBJET : Mise en Demeure N  01 Pour Non-Respect des Engagements Contractuels.

Dans le cadre du contrat r f renci  :21/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 07/03/2024, portant sur Travaux du D veloppement du r seau de Distribution Optique (ODN) et Modernisation du R seau de Distribution Cuivre (CDN) en ODN , Y Compris le Raccordement des Clients   Moderniser.

Et suite   votre refus d'ex cuter des travaux en relation avec le contrat cit  ci-dessus   plusieurs reprises dont la derni re date du 30/01/2025, et ce malgr  les relances  crites et verbales. Votre refus est consid r  comme une violation grave des clauses contractuelles et manquements   vos obligations.

A cet effet je vous mets en demeure pour non-respect des engagements contractuels, aussi il y a lieu de vous informer tout refus ult rieurement entrainera la r siliation imm diate du contrat.

2025 03



Le Directeur Op rationnel des
T l communications - Annaba

Sign : TERKMANI Mohamed Riad